

L'« ÉCOLE DU FUTUR » DE MACRON : UNE ATTAQUE GLOBALE QUI IMPOSE UN COMBAT D'ENSEMBLE

Les conditions de la rentrée sont en lien avec l'« école du futur » présentée par Macron : la suppression de 2000 nouveaux postes d'enseignants au budget 2023, la pseudo revalorisation et le « nouveau pacte », annoncent le changement qualitatif voulu par Macron qui ferait exploser toutes les garanties encore existantes pour les personnels et les élèves.

De la territorialisation à l'école-entreprise

Le 2 juin, avec la généralisation de « l'expérimentation de Marseille », Macron a annoncé une « révolution culturelle ». Et pour E. Borne, il « serait illusoire de croire que les solutions seraient identiques, partout, sur tous les territoires ».

→ Les **contrats d'objectifs locaux** annoncés ouvriront la porte à une définition locale des horaires et des programmes et à la mise sous tutelle des personnels... Chaque école ou établissement devra en effet définir un projet en lien avec les élus locaux, les parents et les associations. Les élus participeront aux jurys qui décideront des financements, et les directeurs et chefs d'établissements pourront participer au recrutement des enseignants. L'école « autonome » sera ainsi soumise à de nombreuses pressions.

→ La **compétition et la concurrence** entre les élèves, les équipes pédagogiques et les établissements scolaires seront exacerbées par cette « refondation » libérale du système scolaire reposant sur « l'autonomie ». Ceci ouvrira un boulevard à l'enseignement privé, déjà renforcé par les précédentes réformes.

Une réforme globale : lycée professionnel, collège, maternelle...

Une **transformation de la scolarité** des élèves accompagnera cette autonomie des établissements.

→ Les lycées professionnels « et les entreprises » auront un « partenariat beaucoup plus étroit » (Macron). Différentes mesures sont annoncées : augmentation des périodes de formation en entreprise, fin du cadre national des grilles horaires disciplinaires, fermeture des sections tertiaires, nouvelles ouvertures liées aux emplois de proximité, Conseil d'administration présidé par les chefs d'entreprise... Cela sonnerait la fin de la formation professionnelle sous statut scolaire, du caractère national des diplômes au profit des seules « compétences ». Sans compter les conséquences sur les formations de BTS avec la diminution drastique des heures de cours liée à l'apprentissage.

→ **Des « transformations inédites au collège »** sont corrélativement annoncées par Macron : primarisation de la 6^e, une demi-journée par semaine consacrée, dès

la 5^e, à découvrir les métiers et les entreprises (dispositif « Avenir »). Se profile ainsi l'exclusion de « tous les jeunes en difficulté sociale et scolaire » « du giron de l'Éducation nationale » comme l'indique le SNUEP-FSU et la mise à disposition du patronat d'une main d'œuvre bon marché.

Un « nouveau pacte » contre le statut

Pour mettre en place une telle école, le statut des enseignants est un obstacle majeur. Les propos du ministre Ndiaye montrent la détermination du gouvernement à le faire sauter : « nous avons l'ambition de mettre entièrement à plat les conditions d'exercice du métier de professeur, bien au-delà de la question de la rémunération » (Les Échos, 11 août).

Le « nouveau pacte » doit s'appliquer la rentrée 2023 aux nouveaux enseignants (avec un droit d'option pour les collègues déjà en poste) : ajout de nouvelles missions et obligations (remplacements et formations en dehors du temps de service, suivi « poussé » des élèves, relations étroites avec le périscolaire...) ; possibilité pour les chefs d'établissements de « récuser des profils » d'enseignants, voire de recruter. Cela va de pair avec l'extension du recrutement sur contrat. Cela induirait, selon Ndiaye une annualisation du temps de service.

Unité pour le retrait de ce projet global : aucun des aspects n'est négociable

Le gouvernement connaît l'opposition des personnels à de tels projets.

Pour éviter une mobilisation d'ensemble, il prévoit une mise en place décentralisée, différenciée selon les niveaux, les territoires, les établissements... appuyée sur de multiples « concertations » (des « débats » dans les établissements conçus comme la déclinaison du CNR, l'association de « partenaires », de collectivités locales...).

La responsabilité des syndicats est de se prononcer pour le retrait intégral du projet Macron-Ndiaye d'« école du futur », de refuser toute concertation sur tel ou tel aspect, et d'appeler les personnels au boycott des débats dans les établissements

La concertation sur les salaires qui doit s'ouvrir le 3 octobre est cadrée par ces objectifs. Les 10% pour tous annoncés ne sont qu'un « ordre de grandeur », une moyenne sur les deux quinquennats et des primes. L'essentiel serait lié à l'acceptation du « pacte ». Cette pseudo revalorisation, et la discussion sur les grilles sont intimement liées à la redéfinition du métier et à la casse du statut.

Il ne peut y avoir de revalorisation sans une augmentation immédiate du point d'indice (au moins égale à l'inflation), le rattrapage de ce qui a été perdu (400 euros pour tous), la ré-indexation des salaires sur le prix, et la ré-indexation des pensions sur les traitements. La satisfaction de ces mesures doit être un préalable à toute discussion sur la revalorisation et sur les grilles.

Sur ces bases, une vaste campagne d'information doit s'engager pour organiser la mobilisation pour le retrait des projets Macron-Ndiaye et pour la satisfaction de l'ensemble des revendications : hausse des salaires, création de postes, abrogation des contre réformes, titularisation immédiate des non titulaires.